

Zeitschrift:	Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber:	Office fédéral de topographie swisstopo
Band:	- (2013)
Heft:	12
Artikel:	Projet prioritaire du canton de Zurich : gestion des données du cadastre RDPPF
Autor:	Günthardt, Jakob
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-871598

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projet prioritaire du canton de Zurich: Gestion des données du cadastre RDPPF

Dans le cadre d'un projet prioritaire, le canton de Zurich a analysé comment une gestion centralisée des données pouvait être réalisée pour la mise en œuvre du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF). Deux éléments importants sont à prendre en compte: que tous les acteurs impliqués disposent d'un environnement de traitement homogène et que les données soient centralisées. Ces dernières seront conservées dans trois banques de données indépendantes les unes des autres: données RDPPF, procès-verbaux et projets.

Situation initiale dans le canton de Zurich

Le projet poursuit deux objectifs. Le premier vise à donner une vue d'ensemble du mode opératoire envisagé pour l'introduction du cadastre RDPPF, le second étant de fournir une base pour l'appel d'offres qui sera lancé pour le développement du logiciel requis.

Les aspects liés à l'estimation des coûts, au contrôle des dossiers traités, à la modélisation des données et au déroulement des processus échappent au cadre du présent concept.

Lors de la mise en œuvre du cadastre RDPPF, une gestion centralisée des données doit être mise en place pour tous les thèmes (de niveau cantonal et communal) de ce cadastre au même titre qu'un environnement de traitement homogène pour tous les acteurs impliqués. La saisie et la mise à jour des données sont effectuées sur des sites décentralisés. Le canton de Zurich espère que la gestion centralisée des données sera porteuse de gains d'efficacité et d'économies en termes aussi bien de ressources que de coûts. L'avantage principal de la solution ainsi envisagée devrait résider dans la réduction des transferts de données entre services différents (saisie, mise à jour, diffusion, etc.).

La Confédération prescrit la reproduction de l'état juridiquement valable par le cadastre RDPPF. Le canton de Zurich étend par ailleurs le cadastre RDPPF aux éléments en projet (cf. ordonnance cantonale sur le cadastre RDPPF, KÖREBKV, art. 5 al. 2). Un effet anticipé peut être associé aux révisions en cours, de sorte qu'il

est nécessaire de rendre au moins visible le périmètre des zones concernées dans le cadastre RDPPF.

Le canton de Zurich prévoit de n'autoriser que des utilisateurs reconnus à accéder au domaine de saisie et de mise à jour. Il fixe les directives de reconnaissance. 15 communes (surface totale de 23 259 ha, 555 000 habitants) participent à la phase pilote. Les thèmes suivants du cadastre RDPPF sont traités dans le canton de Zurich lors de la première étape:

Thèmes principaux	Sous-thèmes	Compétence
	Plans d'affectation	Commune
	Zone d'affectation spéciale	Commune
	Degré de sensibilité au bruit	Commune
	Zones de protection des eaux souterraines	Commune
	Périmètres de protection des eaux souterraines	Canton
	Alignement cantonaux	Canton*
	Alignements communaux	Commune*
	Distances par rapport aux eaux	Commune*
	Limites de la forêt dans les zones à bâtir	Canton
	Distances par rapport à la forêt	Commune
	Cadastre des sites pollués	Canton

* thèmes supplémentaires du canton de Zurich

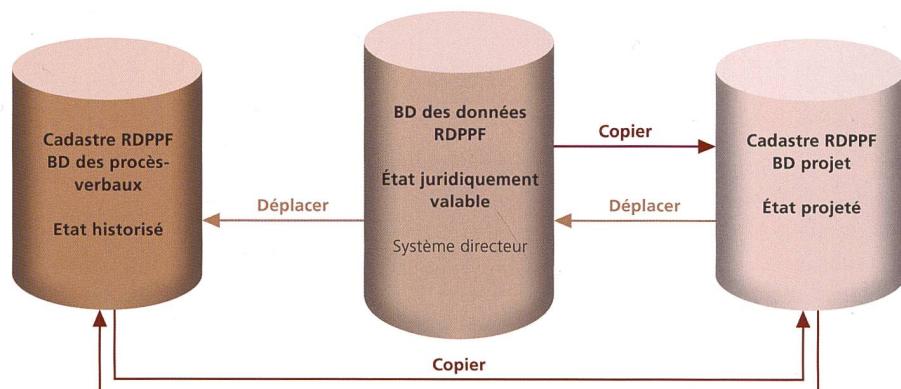
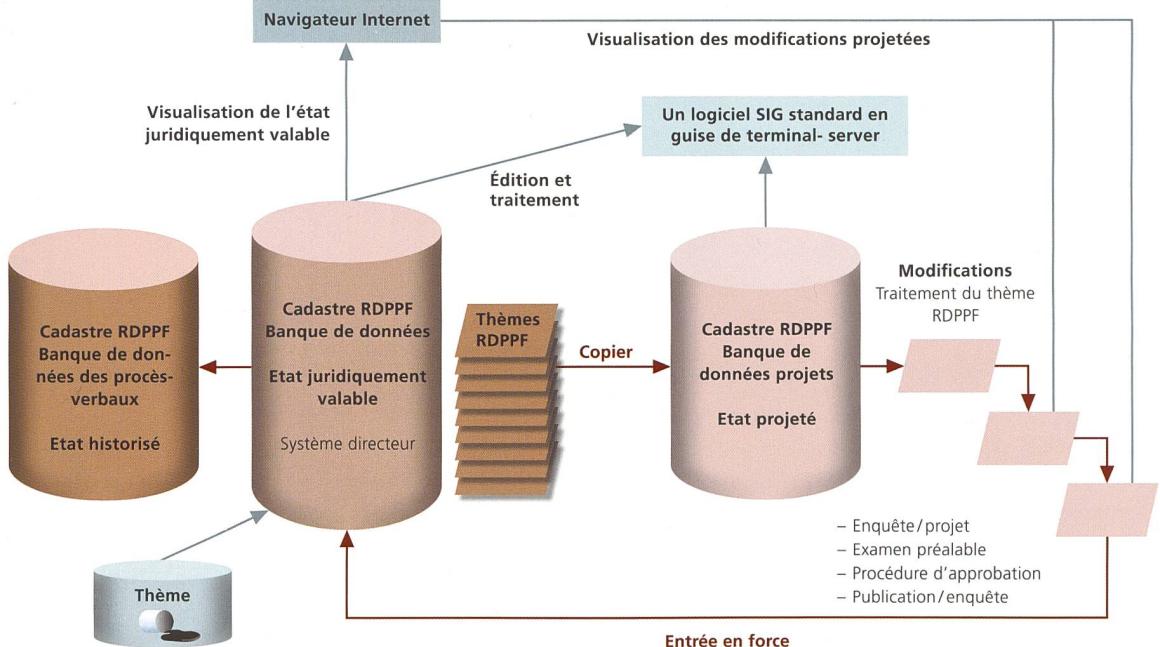


Fig. 1: La conservation des données est subdivisée en trois banques de données indépendantes les unes des autres (données RDPPF, procès-verbaux et projets)

Fig. 2: Le déroulement type d'une révision



Solution envisagée

La conservation des données est subdivisée en trois parties indépendantes les unes des autres. Elles correspondent à trois banques de données (données RDPPF, procès-verbaux et projets) (voir fig. 1).

L'accès, avec un droit de modification, à la partie comportant les données juridiquement valables est réservé à un nombre restreint de collaborateurs de l'Office du développement territorial (ARE). La partie comprenant les projets est accessible aux administrateurs (services de l'aménagement externes, organes de mise à jour) via un mot de passe. La troisième partie sert à la documentation puisque toutes les modifications subies par les données juridiquement valables y sont consignées. Cette procédure vise surtout à garantir la parfaite traçabilité des modifications subies par les données et fait partie intégrante de l'assurance qualité. Il est possible, au besoin, de produire des états historiques quelques-uns sur cette base. Cette option échappe toutefois au cadre du présent projet et le logiciel requis à cette fin ne fait pas l'objet de spécifications détaillées.

Les deux modèles supplémentaires ne se distinguent qu'à la marge du modèle RDPPF. Des attributs sont ajoutés aux trois modèles afin de pouvoir reproduire la progression du traitement, la date de suppression, la durée de validité, etc.

Les révisions et les saisies initiales sont toutes entreprises dans la BD des projets. Il est aussi possible d'y traiter plusieurs variantes simultanément et un administrateur peut y traiter ses données sans aucune restriction.

Chacune des différentes phases du processus (examen préalable, approbation, détermination, enquête, publication) est consignée dans la BD des procès-verbaux. Le logiciel peut modifier le contenu de la BD des données RDPPF lorsqu'une variante passe à l'état juridiquement valable ou lorsque des erreurs décelées (telles que des fautes de frappe) sont à corriger.

Toutes les données stockées dans la BD des données RDPPF, destinées à être modifiées ou supprimées, sont

automatiquement reprises dans la BD des procès-verbaux. Le nom de la personne procédant au traitement et la date y sont consignées. Aucune modification ou suppression ne peut être entreprise dans la BD des procès-verbaux.

Le concept envisagé se fonde sur une protection des accès à base de rôles. Plusieurs rôles peuvent être assumés, en partie, par la même organisation ou personne. Le déroulement type d'une révision est présenté dans la figure 2. Les différentes étapes du traitement (enquête, examen préalable, ...) sont publiées sur Internet. La progression du traitement entre les différentes étapes n'est toutefois pas visible.

Spécifications du logiciel

Le concept décrit les fonctions que le logiciel à développer doit proposer. Ce descriptif servira d'une part à rédiger l'appel d'offres et permettra d'autre part à ses futurs utilisateurs de se faire une idée du système envisagé.

Différentes fonctions sont requises pour les processus (workflows, WF) décrits dans le concept. Elles sont exposées sous forme de mode d'emploi pour deux raisons: faire en sorte que leur présentation soit indépendante de tout système et être clairement intelligibles par leurs futurs utilisateurs. La manière dont un développeur de logiciel doit implémenter une fonction dans 'son' système n'est donc pas indiquée. Seul le résultat final est décrit, tel qu'il devra être proposé au futur utilisateur.

Jakob Günthardt

Responsable du centre SIT (GIS-Zentrum) du canton de Zurich
jakob.guenthardt@bd.zh.ch

En complément aux articles publiés dans «cadastre» au fur et à mesure de l'avancement du projet, diverses informations sont également à disposition (en français et en allemand) sur le site www.cadastre.ch ⇒ cadastre RDPPF ⇒ Thèmes ⇒ Mise en place du cadastre ⇒ Documents relatifs à ce thème.